

# Harmonie Expatriés

## Assistance

Assistance téléphonique 24h/24 – 7j/7

Territorialité : Monde entier

### GARANTIES ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT

#### Service d'information aux expatriés

Conseils médicaux (pathologies, vaccinations, réseau médical), renseignements pratiques, assistance linguistique, messages urgents, attestations d'assistance ...

#### Transport sanitaire

A la structure médicale adaptée la plus proche du lieu d'expatriation ou, le cas échéant, vers le pays d'origine. Prise en charge d'un accompagnant le cas échéant.

#### Retour au domicile d'expatriation en cas de problème médical en déplacement

Retour sur le lieu de résidence des bénéficiaires transportés dans le cadre d'un transport sanitaire. Prise en charge de la consolidation avant retour au domicile si le patient est intransportable.

#### Frais médicaux hospitaliers

Avance de frais médicaux hospitaliers dans la limite de 80 000 €, en cas d'organisation par IMA d'un transport sanitaire en urgence et/ou en cas de déplacement hors du pays d'expatriation.

#### Visite d'un proche en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours

Prise en charge du billet aller/retour d'un proche si le patient hospitalisé est isolé.

#### Retour des bénéficiaires en cas de rapatriement médical

Si le patient est rapatrié dans son pays d'origine et doit y rester plus de 30 jours, prise en charge du retour de tous les bénéficiaires.

#### Collaborateur de remplacement

Prise en charge d'un billet aller/retour en cas d'arrêt de travail supérieur à 20 jours du salarié expatrié.

#### Envoi de médicaments, prothèses

Si introuvables sur le lieu de résidence, organisation et prise en charge de leur acheminement par IMA.

#### Assistance en cas de décès

Prise en charge sans franchise des coûts liés au rapatriement du corps d'un bénéficiaire (formalités, cercueil, transport), et du déplacement d'un proche sur lieu du décès (si présence nécessaire pour formalités).

#### Retour anticipé en cas de décès ou de risque de décès d'un membre de la famille

Prise en charge d'un billet aller/retour d'un bénéficiaire pour lui permettre d'assister aux obsèques d'un proche dans son pays d'origine (ascendant et descendant 1<sup>er</sup> degré, frères et sœurs d'un bénéficiaire)

#### Assistance voyage

En cas de perte ou de destruction de documents, informations sur démarches et avance de fonds (maxi 7 500 €).

#### Assistance juridique

Prise en charge des frais de justice (maxi 1 500 €) et avance des cautions pénales (maxi 7 500 €).

Inter Mutuelles Assistance a conçu l'assistance Harmonie Expatriés au profit d'Harmonie Mutualité. Les garanties sont assurées par IMA Assurances.



HARMONIE MUTUALITÉ  
siège social : 143 rue Blomet, 75015 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au registre national des mutuelles sous le n° 500 751 789



IMA Assurances  
118 avenue de Paris - BP 8000 - 79033 NIORT Cedex 9  
Tél : +33 (0)5 49 34 81 95 - Fax : +33 (0)5 49 34 71 06  
Société anonyme au capital de 5 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, BP 8000, 79033 Niort immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632